

21-05-07 Finances – Subventions

Subvention – Convention financière avec l'association Comité des Œuvres Sociales (COS)

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 10 de la loi 2000-321 et à l'article 1 du décret 2001-495, l'autorité administrative qui attribue une subvention supérieure à 23 000 euros doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

Le Comité des Œuvres Sociales de la mairie bénéficie d'une subvention supérieure à ce montant.

Il convient aujourd'hui d'approuver la convention financière jointe pour l'exercice budgétaire 2021 pour le versement d'une subvention de 25 500 euros au COS et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention financière précitée pour l'exercice budgétaire 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

**Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 4 mai 2021**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 3 mai 2021

21-05-07 Finances – Subventions

Subvention – Convention financière avec l'association Comité des Œuvres Sociales (COS)

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - BAUDRY Michèle - SCHERIANI Myriam

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme PAPIN
Mme BAUDRY à M. ZAVROSA

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN